



Solidaires - Unitaires - Démocratiques

- syndicat départemental -

**Section S.U.D.
Territoriale du Calaisis**



(Tract n°138 / IPNS / Novembre 2019 / Courriel: sudtc.62@orange.fr / Tél.: 07/77/30/47/21 & 03/21/97/58/98)

(Allez camarades, le 5 décembre, on s'y prépare tous !)

Compte rendu des derniers comités Techniques :

CT VILLE : Ont été abordés principalement deux points :

Astreintes des attachés (cadre A administratifs) : Celles-ci étaient prévues pour la parade du Dragon. À la question de savoir quelles étaient les missions qui impliquaient l'intervention des collègues attachés, il nous a été répondu, qu'il fallait prévoir, de communiquer en urgence, à la presse par exemple (en pleine nuit?) ou à la prise d'un arrêté (en pleine nuit?) !? Bref, pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas bien compris... Et pour cette grosse machine, au coût exorbitant qui engage sévèrement les finances de la ville pour de nombreuses années, nous avons sollicité de nous fournir, le coût global de cette opération médiatique et là, il nous a été opposé une fin de non recevoir en guise de réponse...

VOTE : Pour cgt et Fo, abstention SUD

Services des sports : Mise en place d'une équipe mobile : Deux agents gardiens de salle vont effectuer leur travail le soir, la nuit et/ou le week-end pour l'entretien des salles de sports, car leur taux d'occupation par les clubs et assos ont fortement augmenté la journée. Pour seules compensations, il leur a été accordé une majoration horaire pour les seules heures de nuit. Aussi, après quelques explications sur le mode de fonctionnement, nous avons revendiqué pour ces deux agents (bien que volontaires en l'état pour ces missions), au regard des horaires décalés et du travail à fournir, l'application de l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit qui aurait pu permettre à ces collègues de toucher une petite prime de l'ordre de 20 à 30 € par mois. Ce fût le refus catégorique ! Les agents ne seront pas non plus remplacés sur leurs anciennes missions de jours...

VOTE : Pour cgt et Fo, abstention SUD

CT CAC : Ont été abordés :

La mutualisation du parc automobile : En espérant que cette mutualisation ne soit pas réservée seulement à l'agent lambda pendant que certains, peut-être être proche du soleil, en ont quasiment un usage exclusif...

VOTE : Adopté à l'unanimité

Arrivée de la compétence 'Eau potable' : Actuellement exercée en DSP (Délégation de Service Public, entendez privatisée...), cette compétence sera transférée en tant que telle. À la question de SUD, si la gestion restera gérée en DSP, les élus ont botté en touche.

VOTE : Pour cgt et Fo, contre SUD

Mise à jour du protocole relatif à l'organisation du temps de travail : SUD a souhaité que l'administration confirme que les CSE (Congés Supplémentaires Exceptionnels) étaient bien en réalité des RTT ce qu'elle a admis. Il a été précisé que les modifications actées au CT de la ville le soient aussi pour la CAC avec une réponse favorable de l' élu. SUD a aussi sollicité l'administration pour que les heures « normales », soit celles intégrées au cycle de travail, ne soient pas généralisées le samedi. Les organisations syndicales ont 'rappelé' leur opposition à l'augmentation du temps de travail et sont d'accords pour les modifications apportées à la marge.

VOTE : Pour à l'unanimité

*Y' pas d'sous pour
augmenter le réaïme
indemnitaire ! 🎵
Y' pas d'sous pour payer
les heures sup' ! 🎵
Y' pas d'sous pour les
avancées de grade ! 🎵
Y' pas d'sous pour les
fournitures de bureau ! 🎵
Par contre pour le dragon...*

Mise en place de l'indemnité de performance pour le cadre d'emploi des ingénieurs en chefs : SUD (Gérard) s'est étonné de la mise en place de ce régime indemnitaire alors qu'il ne peut pas être cumulé avec le Rifseep ? Il a été répondu que les 'décrets' pour ce grade sont toujours en attente de parution pour le Rifseep ?! Chose étonnante car la parution de l'arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État permet justement la mise en place aux ingénieurs (en chef)... SUD et Fo ont rappelé que pendant ce temps-là, la catégorie C faisait office de laisser pour compte !

VOTE : Pour cgt, contre SUD et Fo

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique: Un des aspects, le transfert d'activité!

Transfert d'activité, un autre joli nom pour ne pas dire privatisation !

Cela fait longtemps que le grand patronat lorgne sur le marché que nous représentons pour lui (dans la droite ligne des traités européens!), comprenez pour eux, nous et le service public ! Leur but, privatiser les services publics pour se faire encore et toujours plus de pognon en nous faisant disparaître et en rendant le service payant ! Mort aux faibles est leurs cris !

Macron, les macronistes et les macron-compatibles nous ciblent ! Leur haine à notre égard et à l'égard du service public n'a pas d'égal ! Ces gens-là sont des barbares !

Ainsi donc, entre autres saloperies contenues dans cette loi, lorsque notre employeur décidera de transférer une activité à un organisme privé (entreprise, association) ou à un Épic, des fonctionnaires exerçant cette activité pourront être détachés **d'office** auprès de cet organisme privé. Attention à l'idéologie de nos prochains patrons, sinon... Une raison de plus camarades pour faire grève le 5 !

BRÈVE :

Ça rame à l'ÉCOLE D'ARTS ! Un bien grand bâtiment pour bien peu de personnels d'entretien. Et quand la laveuse tombe en panne, c'est le retour du racleau... Cela fait plusieurs mois que les camarades se démènent pour que la solution se règle enfin mais rien ne bouge, c'est même le silence total du côté de son directeur ! Pourtant la solution existe, des auto-laveuses existent à la CAC et il suffit de demander aux services techniques d'en ramener une d'un autre secteur, on appelle ça la mutualisation...

ÉCOLES PRIMAIRES : Des remplacements toujours insuffisants ! Les remplacements opérés dans les écoles primaires pour les agents d'entretien est toujours insuffisant ! Par exemple, lorsque deux agents sont absents dans une même école, ils sont remplacés par un seul agent et encore à 75 % du temps des autres ! Résultats, c'est double travail lendemain...

AIDES À DOMICILE, les conditions de travail doivent être prises en compte ! SUD revendique que soient valorisés aussi financièrement les temps d'astreintes, le travail le week-end, l'amplitude horaire, les horaires fractionnés, le fait qu'elles prennent leur propre véhicule pour leurs missions, la pénibilité du travail, etc. Une demande d'entretien va partir à l'attention de la directrice.

PONTS DE FIN D'ANNÉE : Une première note de service du 15 octobre 2019 nous annonçait qu'une autorisation spéciale d'absence nous était accordée pour les après-midi des 24 et 31 décembre de cette année. Puis par une seconde note du 6 novembre 2019 que c'était la journée complète des 24 et 31 décembre ! Alors, nous à SUD, on dit : Allez madame le Maire, encore un petit effort, ce qui nous permettra de récupérer la quart de travail supplémentaire effectué chaque jour par chacun d'entre nous...

